



**Service de développement
économique et forestier
LA TUQUE**

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Volet 2-Soutien à la compétence de développement local et régional

PRIORITÉS D'INTERVENTIONS 2020-2021 DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE

**ADOPTÉES LE 19 MAI 2020
PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE**

RÉSOLUTION AGG-2020-05-040

MISE EN CONTEXTE

Depuis le 1^{er} avril 2020 et jusqu'au 31 mars 2024, le conseil d'agglomération est le partenaire officiel du Gouvernement du Québec dans la mise en place et l'opérationnalisation du Fonds Régions et ruralité Volet 2 Soutien à la compétence de développement local et régional qui vient remplacer le Fonds de développement des territoires qui s'est terminé le 31 mars 2020. A cet effet, le conseil doit déposer annuellement ses priorités d'interventions, qui serviront de balises quant à l'utilisation de l'enveloppe de 1 337 804\$ pour la période 2020-21 et dont la gestion lui a été confiée.

Dans un premier temps, cette somme qui sera affectée aux ressources qui oeuvrent à la prospection, au soutien et au développement d'entreprises et de l'entrepreneuriat, ainsi qu'à celles dédiées au développement et à la réalisation des actions relatives à la planification et l'aménagement du territoire, ainsi qu'au développement des 2 municipalités rurales, Lac-Édouard et La Bostonnais.

Dans un deuxième temps, l'autre partie du Volet 2 sera réservée au financement, encadré par différentes politiques, des projets issus des secteurs privé, municipal, coopératif ou OBNL.

Sous réserve des priorités adoptées, le conseil conserve son droit de soutenir financièrement des projets non-directement liés à celles-ci, mais jugés importants et nécessaires pour la vitalisation et l'avancement du territoire.

ENJEU PRIORITAIRE

Le principal enjeu pour la prochaine année consiste à mettre en place un **Plan de relance de l'économie de l'Agglomération de La Tuque** d'assurer la pérennité des entreprises opérant dans les secteurs d'activités affectés par la COVID-19, tout en appuyant la réalisation de projets majeurs et structurants pour initier et poursuivre la relance et ainsi envoyer des signaux positifs quant au niveau de dynamisme des élus et des intervenants. Le Plan, sous le leadership de la Ville de La Tuque/Agglomération sera réalisé en partenariat avec les forces vives du milieu et consistera donc à établir une analyse approfondie des conséquences de la crise actuelle et à mettre en place des objectifs et des actions communes afin de fournir au territoire les conditions nécessaires à la poursuite de son développement en impliquant les entreprises, les organismes, les municipalités et les citoyens. Malgré les circonstances actuelles, l'agglomération de La Tuque doit demeurer un lieu où il fait bon vivre, travailler, faire des affaires et des activités.

ENJEUX IDENTIFIÉS

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Priorité 1 Établir un diagnostic, un repositionnement et une relance des différents secteurs économiques touchés par la crise de la COVID-19;

Priorité 2 Soutenir techniquement et financièrement les entreprises touchées et mettre en place des conditions propices au développement de projets et à la diversification économique; Créer des conditions favorables à de nouveaux investissements dans des secteurs d'activité économique à potentiel de développement élevé par la réalisation d'activités de démarchage local et de prospection extra-régionale;

Priorité 3 Poursuivre l'offre de fonds de financement et assurer une veille permanente sur l'ensemble des aides gouvernementales disponibles, en s'assurant de transmettre l'information aux entrepreneurs, aux organismes et aux municipalités;

Priorité 4 Favoriser le développement, la croissance et la relève des entreprises du secteur manufacturier et au niveau tertiaire dans les secteurs récréotourisme, loisirs & culture, commercial, ainsi que des communications;

Priorité 5 Favoriser et accroître les échanges et les partenariats avec la communauté atikamekw;

Priorité 6 Participer aux ententes sectorielles régionales afin de positionner La Tuque dans les enjeux mauriciens et en retirer une plus-value pour nos partenaires et nos citoyens;

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU PAR DES INITIATIVES CITOYENNES, COLLECTIVES, COMMUNAUTAIRES ET MUNICIPALES

Priorité 1 Favoriser le développement de projets dit collectifs afin de diminuer les effets du confinement sur la population et créer des activités et des retombées qui auront des effets positifs sur la qualité des milieux de vie pour les citoyens.

Priorité 2 Favoriser le développement de projets en améliorant l'accessibilité au financement;

Priorité 3 Contribuer à faire rayonner notre territoire par la valorisation de nos actions et de nos ressources et faisant la promotion de nos spécificités.

PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Priorité 1 Planifier, diriger et coordonner tous les aspects entourant la protection de l'environnement, le développement des sentiers récréotouristiques, la villégiature l'entretien de certaines routes forestières et autres;

Priorité 2 Continuer à soutenir et à travailler en partenariat avec différents organismes, les associations et les entreprises forestières dans le but de créer une meilleure synergie entre les différents utilisateurs du territoire forestier;

Priorité 3 Poursuivre le projet d'électrification des transports et de tous projets relatifs à l'amélioration de nos façons de faire en rapport à leur empreinte environnementale.

Danielle Rémillard
Directrice SDÉF